

187.—6 JUILLET 1860.—*Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au département des travaux publics s'élevant ensemble à 321,536 fr. 52 c.* (1). (Monit. du 10 juillet 1860.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1858 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1859, jusqu'à concurrence de 9,351 fr. 35 c. et y formeront un chap. IX, subdivisé comme suit :

§ 1^{er}. ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 84. Traitements des fonctionnaires et employés (exercice 1858). fr. 666 67

§ 2. PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes.

Art. 85. Routes (ex. 1858). 15 01

Rivières et canaux.

Art. 86. Meuse (ex. 1857). 97 43

Art. 87. Canal de Maestricht à Bois-le-Duc (exercice 1857). 1,000 »

Art. 88. Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo (exercice 1858). . 32 75

Art. 89. Sambre. Ex. 1850. 575 »
— — 1857. 196 50
— — 1858. 38 90

Art. 90. Canal de Mons à Condé (exercice 1858). . . 3,775 25

Art. 91. Senne (ex. 1858). 34 60

Art. 92. Dyle (ex. 1857). 114 72

5,780 16

§ 3. CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Services en général.

Art. 93. Matériel et fournitures de bureau (exercice 1858). 2,797 02

§ 4. PENSIONS.

Art. 94. Premier terme d'une pension (exercice 1858). 87 50

Total. fr. 9,531 53

Art. 2. Des crédits supplémentaires à concurrence de 312,205 fr. 17 c. sont alloués au départe-

ment des travaux publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1859 ; ils se répartissent comme suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont attachés :

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Traitement des huissiers et messagers. 1,134 05

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes.

Art. 7. Entretien ordinaire et amélioration de routes ; construction de routes nouvelles, etc. 237,103 95

Bâtiments civils.

Art. 9. Entretien et réparation des palais, etc. 24,567 30

Canaux et rivières.

Art. 14. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut. 981 01

Art. 28. Yser. 1,526 »

2,307 01

263,978 26

CHAPITRE III.

MINES.

Art. 46. Traitement et indemnités du personnel du corps des mines. . 2,727 77

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Transport.

Art. 65. Salaires des agents payés à la journée. 5,000 »

Télégraphes.

Art. 68. Salaires des agents payés à la journée. 2,350 »

Art. 69. Entretien. . 1,760 »

Service général.

Art. 72. Matériel et fournitures de bureau. . 9,200 »
18,290 »

CHAPITRE VIII.

DEPENSES IMPRÉVUES.

Art. 85. Entretien du canal de Selzacte. 26,075 09

Total. fr. 312,205 17

(1) Présentation à la chambre des représentants le 24 mai 1860. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1479-1489). — Rapport le 21 juin, p. 1651-1654. — Discussion et adoption le 25 juin.

Rapport au sénat le 25 juin 1860. — Discussion le 29 et adoption le 30 juin.

Art. 3. Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1859.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

M. CA. ROOIER, et le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

188. — 6 JUILLET 1860. — *Loi prorogeant l'article 1er de la loi du 12 avril 1835 concernant les péages sur les chemins de fer de l'État* (1). (Monit. du 10 juillet 1860.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'art. 1^{er} de la loi du 12 avril 1835 (*Bulletin officiel*, n^o 196), concernant les péages du chemin de fer, est prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 1861.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

190. — 6 JUILLET 1860. — *Loi qui alloue des crédits supplémentaires au budget du ministère des finances de l'exercice 1860* (3). (Monit. du 13 juillet 1860.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits supplémentaires sont alloués au budget du ministère des finances de l'exercice 1860, jusqu'à concurrence de quinze mille quatre cent soixante-douze francs trente-huit centimes, savoir :

Chap. 1 ^{er} , art. 5. Matériel, impressions, frais de translation des archives, etc.	15,000
Chap. III, art. 18. Service des douanes et de la recherche maritime.	472 38
Total. . . fr.	15,472 38

Art. 2. Ces crédits seront imputés sur les ressources ordinaires de 1860.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

189. — 6 JUILLET 1860. — *Loi qui met à la disposition du ministère de l'intérieur un crédit de 50,000 francs pour suppléer à l'insuffisance du budget des non-valeurs de l'exercice 1859* (2). (Monit. du 13 juillet 1860.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit de cinquante mille francs (fr. 50,000) est mis à la disposition du département de l'intérieur, pour suppléer à l'insuffisance du fonds de non-valeurs de l'exercice 1859.

Art. 2. Ce crédit, qui sera ajouté à l'art. 1^{er} du budget des non-valeurs et des remboursements de l'exercice 1859, sera couvert au moyen des ressources ordinaires.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur,

191. — 6 JUILLET 1860. — *Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1861* (4). (Monit. du 13 juillet 1860.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances est fixé, pour l'exercice 1861, à la somme de onze millions six cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-quinze francs (fr. 11,691,175), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. FRÈRE-ORBAN.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 12 juin 1860. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1550). — Rapport le 19 juin, p. 1651. — Discussion et adoption le 23 juin.

Rapport au sénat le 28 juin 1860. — Discussion le 29 et adoption le 30 juin.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 21 avril 1860. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1207). — Rapport le 25 avril, p. 1240. — Discussion et adoption le 8 mai.

Rapport au sénat le 22 juin 1860. — Discussion le 23 et adoption le 28 juin.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 26 juin 1860. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1679). — Rapport le 27 juin, p. 1683. — Discussion et adoption le 28 juin.

Rapport au sénat le 29 juin 1860. — Discussion le 30 juin et adoption le 2 juillet.

(4) Présentation à la chambre des représentants le 10 mars 1860. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 1240-1244). — Rapport, p. 1329. — Discussion et adoption le 22 mai.

Rapport au sénat le 26 juin 1860. — Discussion le 29 et adoption le 30 juin.